

**Programme « Ville de Demain » :
5,9 M€ pour accompagner la rénovation énergétique
des copropriétés de l'EcoCité Nantes Saint-Nazaire**



Nantes, le 3 juillet 2015 – Johanna Rolland, maire de la Ville de Nantes et présidente de Nantes Métropole, et Odile Renaud-Basso, directrice générale adjointe du groupe Caisse des Dépôts et directrice du fonds d'épargne, ont signé, ce jour, en présence de Henri-Michel Comet, préfet de la région Pays-de-la-Loire, la première convention « rénovation énergétique » inscrite dans le Programme d'investissements d'avenir (PIA), volet « Ville de Demain », géré par la Caisse des Dépôts pour le compte de l'Etat. Cette convention précise la stratégie globale de l'EcoCité Nantes Saint-Nazaire en matière de rénovation énergétique des copropriétés et fixe les modalités d'intervention du Fonds Ville de Demain dans le projet de Nantes Métropole.

Afin de renforcer son action pour engager un maximum de copropriétés vers un niveau de performance BBC (Bâtiment Basse Consommation) pour améliorer la qualité de vie des citoyens et faciliter la construction d'une ville économe en énergie, Nantes Métropole s'est portée candidate en décembre 2014 à l'appel à projets national « Ville de Demain ». En février 2015, sa candidature a été la première à être retenue sur le volet Rénovation énergétique des logements. Nantes Métropole va ainsi pouvoir solliciter auprès de la Caisse des Dépôts jusqu'à 5,9 M€, d'ici mi-2017, pour mettre en place des dispositifs de subventions spécifiques pour inciter les copropriétés à s'engager dans des travaux de rénovation de niveau BBC.

Cette démarche vient compléter le dispositif d'accompagnement des propriétaires de logements en copropriétés dans leur démarche de rénovation énergétique, développé avec le soutien de l'ADEME et renforcé, fin 2014, par le déploiement, en partenariat avec l'Agence Parisienne du Climat, d'une plate-forme web de partage d'informations, le « CoachCopro® ».



L'enveloppe de 5,9 M€ mise à disposition par la Caisse des Dépôts permettra le financement de trois dispositifs innovants développés par Nantes Métropole, chacun faisant l'objet de vote par les copropriétaires :

- 1 un dispositif de soutien à la réalisation d'un audit architectural et énergétique partagé (subvention de 50 % du coût TTC de la mission plafonnée à 5 000 €) ;
- 2 un dispositif de soutien à la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre d'étude et de conception d'une rénovation BBC (subvention de 50 % du coût TTC de la mission plafonnée à 15 000 €) ;
- 3 un dispositif de soutien à la réalisation de travaux de rénovation BBC en copropriété (environ 35 % du montant HT des travaux d'économie d'énergie).

Ces dispositifs s'adressent aux syndicats de copropriétaires de la métropole nantaise, principalement ceux des communes de Nantes, Saint-Herblain, Orvault, Rezé et Saint-Sébastien, qui concentrent l'essentiel des copropriétés construites entre 1945 et 1988. Il s'agit en priorité de permettre aux copropriétés déjà accompagnées par Nantes Métropole de concrétiser leur projet de rénovation avec un programme de rénovation global, d'abord en les incitant à étudier un scénario BBC en maîtrise d'œuvre et ensuite en leur offrant une aide financière garantie avant le vote des travaux qui leur permette d'amortir en partie le coût des travaux.

Ces subventions seront versées par Nantes Métropole aux copropriétés concernées au fur et à mesure de l'avancement de leurs projets. Les premières copropriétés devraient bénéficier du dispositif dès le second semestre 2015.

L'objectif de Nantes Métropole, d'ici 2017, est de contribuer à la rénovation de 1 300 logements au sein d'environ 15 copropriétés, grâce au soutien du Fonds « Ville de Demain »



A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe s'est donné 4 secteurs d'intervention prioritaires, créateurs d'emplois et porteurs d'ambitions industrielles et d'innovation : le développement des entreprises, la transition énergétique et écologique, le logement, les infrastructures et la mobilité durable. www.caissedesdepots.fr

A propos de Nantes Métropole

Nantes Métropole veille à répondre à la croissance démographique du territoire, aux nouveaux défis de la société (vieillesse, maintien à domicile, éclatement des ménages, précarités professionnelles...), aux enjeux climatiques, tout en restant attractive et solidaire.

Près de 600 000 personnes habitent dans la métropole nantaise aujourd'hui et elle comptera 75 000 habitants de plus dans 15 ans. A travers un engagement volontariste partagé avec les 24 communes de l'agglomération, un programme ambitieux pour le logement est développé sur le territoire de l'agglomération nantaise avec l'objectif de 6 000 logements neufs construits chaque année, dont près de 2 000 logements sociaux et 1300 logements abordables, afin que chacun puisse avoir un logement en fonction de ses revenus et de ses besoins.

La politique de Nantes Métropole vise à accroître la part de logements sociaux en réponse aux besoins, avec un objectif de 25% de la production globale de logements. Nantes Métropole souhaite également porter la part de logement abordable à 25% de la production neuve totale avec un encadrement des prix de vente à 2 400€/m². A l'horizon 2017, 50% des logements sociaux devraient être alimentés en énergies renouvelables, ce qui se traduira par la baisse de la facture énergie et de l'émission de gaz à effet de serre.

La Métropole est engagée également dans des objectifs volontaristes de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. Son objectif est de réduire de 30 % ses émissions par habitant à l'horizon 2020 par rapport aux émissions de 2003 et de 50 % à l'horizon 2030, dans la perspective du facteur 4 en 2050. La rénovation énergétique des logements est un levier important pour atteindre cet objectif, 30 % des émissions étant issues du secteur résidentiel.

Contacts presse

Groupe Caisse des Dépôts

Céline Moisant - Tél. : 02 41 20 23 73 - email : celine.moisant@caissedesdepots.fr

 [@CaissedesDepots](https://twitter.com/CaissedesDepots)

Nantes Métropole

Service de presse - Tél. : 02 40 99 67 06 - email : presse@nantesmetropole.fr
